



Mairie de
Gretz-Armainvilliers

Envoyé en préfecture le 27/03/2023 59
Reçu en préfecture le 27/03/2023
Publié le 3 Avril 2023
ID : 077-217702158-20230320-02023_10-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Conseil municipal du 20 mars 2023

Conseillers en exercice : 29	Conseillers présents : 26	Conseillers absents : 3
Conseillers ayant donné pouvoir : 3	Votants : 29	

Date de la convocation : 10 mars 2023

L'an deux mille vingt trois, le lundi 20 mars à vingt heures et 5 minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GARCIA ROBIN, Maire.

Secrétaire de séance : Mme ROUSSEL Mylène

Étaient présents : Mmes - MM. GARCIA ROBIN Jean-Paul, Maire - MONGIN Claude, adjoint au Maire - SPRUTTA-BOURGES Nathalie, adjointe au Maire - GIOVANNONI Patrick, adjoint au Maire - LENOIR Isabelle, adjointe au Maire - MATHEROT Olivier, adjoint au Maire - MASSON Isabelle, adjointe au Maire - SEVESTE Arnaud, adjoint au Maire - DA SILVA PEREIRA Harmonie, adjointe au Maire - ROUSSEL Mylène - DIGUET Thierry - ZUCCOLO Isabelle - DEVAUCHELLE Marie-Paule - PROD'HOMME Isabelle - BENOIT Dominique - BOURSIEZ Frédéric - LALLEMANT Sylvie - RENAUDET Denis - DANSOU Viviane - OFFROY Patrick - CRISINEL Morgane - BENARD Sandie - HASCOET Alexandre - ALBU Angélique - VACHER Gérard - TRANGOSI Renaud

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents avec pouvoirs :

M. BOURDEILLE Christian à Mme MASSON Isabelle - Mme BADOZ-GRIFFOND à M. MONGIN Claude - M. USSEGLIO-VIRETTA Guy à M. Jean-Paul GARCIA ROBIN.

DÉLIBÉRATION N° 02023_10 : APPROBATION DE LA MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

ENTENDU l'exposé de Monsieur Patrick Giovannoni, adjoint au Maire chargé de l'urbanisme et du cadre de vie relatif au déroulement de l'enquête publique portant sur la modification n° 2 du plan local d'urbanisme de la commune ;

VU le Code de l'urbanisme et notamment les articles L153-36 et L153-37,

VU le plan local d'urbanisme de la commune de Gretz-Armainvilliers, approuvé le 25 avril 2006 et modifié les 20 juin 2007, 17 novembre 2009, 28 avril 2011 et 29 septembre 2011, révisé le 02 décembre 2015, et modifié le 07 novembre 2019,

VU l'arrêté municipal n°002022_072 du 20/05/2019 prescrivant la mise à l'enquête publique du projet de modification n°2 du PLU,

Entendu le rapport, les conclusions du commissaire enquêteur et son avis favorable,

Considérant les modifications mineures effectuées suite aux conclusions du commissaire enquêteur et l'avis des personnes publiques associées, tels qu'exposés dans le mémoire en réponse annexé à la présente,

Envoyé en préfecture le 27/03/2023

Reçu en préfecture le 27/03/2023

Publié le

ID : 077-217702158-20230320-02023_10-DE



Considérant que le projet de modification n°2 du plan local d'urbanisme présenté est prêt à être approuvé,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité ;

Approuve la modification n°2 du plan local d'urbanisme annexée à la présente délibération ;

Dit que conformément à l'article R.153-21 du Code de l'urbanisme, la présente délibération sera affichée pendant un mois en mairie et mention en sera insérée dans un journal d'annonces légales diffusé dans le département, ci-après désigné : Le Parisien ;

Dit qu'une publication sera faite au recueil des actes administratifs conformément à l'article R2121-10 du Code général des collectivités territoriales ;

Dit que le P.L.U. approuvé et modifié est tenu à disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ;

Dit que conformément à l'article L153-24 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera exécutoire un mois après la réception du dossier par le Préfet, sous réserve de l'accomplissement des mesures de publicité précitées et de la publication du dossier sur le géoportail de l'urbanisme. Dans le cas où ces mesures ne seraient pas exécutées dans le délai d'un mois après la réception du dossier par le Préfet, la présente délibération ne sera exécutoire qu'après l'accomplissement de celles-ci.

Fait et délibéré en séance, le 20 mars 2023.


Le Maire,
Jean-Paul GARCIA ROBIN




Le secrétaire de séance,
Mylène ROUSSEL